

La course à Relais-femmes

N° 30, juin 2003

Billet d'humeur

Maintenant que nous sommes

tous des Femmes...

Sommaire

Maintenant que nous sommes tous des Femmes... p.-1-

D'abord solidaires-: et maintenant? p.-3-

Les femmes des communautés ethnoculturelles-: une nouvelle donne? . . p.-4-

L'attente a assez duré : il est grand temps que la démocratie se fasse réellement avec les femmes p.-6-

Le système pénal et la violence faite aux femmes-: quand la protection est un enjeu p.-10-

Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe p.-12-

La *Sein phonie* des mots p.--14

Carrefour d'expertises et de ressources en matière de condition des femmes

Relais Femmes

L'HISTOIRE AVAIT HABITUÉ CETTE MOITIÉ DE L'HUMANITÉ qui ne peut être appelée *monsieur* à se reconnaître sous l'appellation Homme¹. Mais voilà que tout change. Depuis quelque temps, c'est un peu comme si nous étions tous des Femmes. La fibre maternelle n'a plus de sexe. Les larmes non plus. Le cordon ombilical, que nous croyions nôtre, dépasse désormais des cols de nos compagnons. Alors que l'on croyait que la conciliation travail/famille, c'était notre problème, la question devient unisexe lorsque l'on envisage des solutions. Les victimes de violence conjugale et de harcèlement sexuel ont désormais de la barbe. Les faibles ont souvent des voix de ténor ou de baryton. Depuis que certains hommes ont compris qu'accompagner un parent vieillissant ne se résume pas seulement à faire son rapport d'impôt, qu'il faut aussi parfois le laver et le changer de couche, parler des *aidantes naturelles* devient un crime de lèse-majesté.

Surprenante Féminimania

Ce décloisonnement des rôles et des spécificités est intéressant. Il est porteur d'un *modus vivendi* progressiste. Mais la *féminimania* n'a pas que des avantages. Ainsi, maintenant que nous sommes tous des Femmes, plus question de passe-droit pour celles qui ont la spécificité d'avoir un vagin et des seins. Tous à la même enseigne! La vie est dure pour toutes, avec ou sans cravate, avec ou sans couilles, les mesures d'action positive c'est fini! *Yes Sir*, avec la montée fulgurante de la présence des filles à l'université, en moins de trente ans, l'égalité des sexes est, semble-t-il, acquise, coulée dans le béton!

Dans ce contexte (un peu caricaturé, il est vrai), comment parler de la question de la parité en po-

litique? Difficile. Pourtant, il faut en parler et en reparler.

Démocratie-: *ground zero*

La parité hommes/femmes à tous les niveaux décisionnels de la société, c'est le *ground zero* de la démocratie. Socrate et ses congénères n'y avaient pas pensé, dopés qu'ils étaient par la géniale trouvaille du concept de la démocratie. La démocratie était pour eux une affaire d'hommes et d'hommes libres. Normal! Générosité bien placée commence par soi-même. Pas de femmes ni d'esclaves.

En 2003, à l'heure où les tours jumelles de la démocratie, le *bien commun* et la *justice*, sont fouettées par les vents du *tout économique*, il est grand temps que l'on revoie les fondations de l'édifice.

Il ne revient pas qu'aux femmes de s'occuper de ce chantier, mais c'est à nous d'en prendre le leadership. D'abord, démontrer la pertinence du projet. Pas évident, mais faisable. Pour cela, déblayer

l'essentiel du secondaire, trier les pierres porteuses des poutres annexes. Mettre en lumière la parité hommes/femmes comme le *solage* universel de la démocratie.

Les pierres porteuses de l'humanité, ce sont, en effet, les hommes et les femmes. Retournez ça comme vous voulez, il y a partout, dans tous les pays et à tous les stades de la vie, des hommes et des femmes. Il y en a eu à toutes les époques. Parmi les pauvres. Parmi les riches. Parmi les *ensanté*, parmi les malades. Parmi les intellectuels, parmi les manuels. Parmi les Noirs, les Blancs, les Jaunes. Il y a des hommes et des femmes chez les
(suite en page 2)

la course

à Relais-femmes

Collaboratrices pour ce numéro

Solange Cantin
Françoise David
Christine Drouin
Élaine Hémond
Johanne Marcotte
Renée Ouimet
Mercédeez Roberge
Carolle Simard

Coordination et révision des textes

Nicole Caron

Mise en pages et correction

Louise-Andrée Lauzière, d'après un
concept de Tutti Frutti.

Dépôt légal

2^e trimestre 2003

Bibliothèque nationale
du Québec, 2003

Bibliothèque nationale
du Canada, 2003

ISBN 2-9222561-11-9

La réalisation de ce numéro de *La course à Relais-femmes* a été rendue possible grâce à la contribution financière du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSÉPA).

(suite de la une)

homosexuels, chez les handicapés, dans les communautés culturelles, chez les jeunes et chez les vieux.

Là, donc, se trouvent les deux piliers du genre humain, complémentaires, indissociables, également pourvus d'intelligence, de talents, de qualités, mais aussi de défauts, de tares, voire de vices. C'est sur cette base double, à la fois pareille et différente, inséparable et incommensurablement féconde, que s'assoit toute société. Si cette nécessaire dualité est clairement établie au niveau biologique et démographique, elle l'est moins sur le plan du politique. Bien avant Socrate, les hommes, pour des raisons évidentes de liberté de mouvement, ont hérité de la gestion de la sphère publique et les femmes, de la sphère privée. La fonction créant l'organe, il était tentant, au cours de ces millénaires et de ces siècles, de justifier l'absence des femmes des sphères publiques, artistiques et politiques par des raisons d'infériorité biologique! Ils y ont cru. Nous aussi.

La mémoire voilée

Mais voilà que les choses ont évolué. Au fil des siècles, des femmes ont profité de brèches qui leur étaient ouvertes par des hommes visionnaires (ou profiteurs), à des périodes particulièrement guerrières ou particulièrement libertines, pour affirmer l'égalité de leurs capacités intellectuelles et créatives. Et, en même temps que s'affirmaient les droits humains, la négation du racisme et de l'esclavagisme, l'affirmation de la liberté individuelle, les femmes prenaient aussi du galon.

Plus récemment, les maternités sont devenues contrôlables. On peut les prévoir, les limiter, les éviter. La liberté de mouvement qu'ont toujours eu les hommes, voilà que les femmes l'ont aussi. Affranchies de maternités inconditionnelles depuis peu de temps, les femmes approvoient depuis un siècle à peine cette citoyenneté totale dont la tradition les avait privées. Remettons les pendules à

l'heure-: nous en sommes à cette phase de légitimation de notre égalité citoyenne. N'en déplaise aux bastions de résistance, l'apogée n'est pas atteint! Candeur que de penser que le droit de vote des femmes, acquis à l'arraché il y a 60 ans, a déjà renversé la tradition de plusieurs civilisations!

Mais il est vrai que les choses sont allées incroyablement vite pour les femmes du XX^e siècle. Contrôle des naissances. Éducation. Ouverture à toutes les professions. Autonomie juridique et économique. En fait, les changements ont été tellement accélérés et étendus qu'on a tendance à les voir comme déjà profondément ancrés dans la société.

Tendance de notre époque supersonique, nous escamotons le rôle du temps. La nécessité du temps. Nous oublions que les femmes n'ont pas encore pris la mesure de leur citoyenneté. Une candeur touchante tend même à ramener à la nature de légende les entraves encore récentes aux droits des femmes. Pourtant, l'exercice plein et entier des droits des femmes à la démocratie fait partie de ces pans civilisationnels encore à ériger. Pour cela, la parité s'impose.

En 2003, se joindre à la démarche pour la parité n'enlève rien à personne. Contrairement aux arguments des détracteurs, aucune des minorités n'est lésée par le principe voulant que la moitié des décideurs soit des décideuses. La nécessité de la présence des groupes minoritaires (communautés culturelles, homosexuelles ou autres) au sein de toutes les instances est au cœur des principes portés par les parités.

Élaine Hémond

*présidente du Groupe Femmes,
Politique et Démocratie
gfpd@videotron.ca*

¹ Voir encadré.

EN ÊTRE ET NE PAS EN ÊTRE À LA FOIS

Avec les millénaires et les siècles, nous nous étions habituées à être des Hommes comme les autres. C'était écrit partout. *Et Dieu créa l'homme... Du siècle des Lumières, sortit la Charte des droits de l'homme*. Pour être quelqu'un de bien, il fallait *faire un homme de soi*, et *gérer comme un bon père de famille* était la norme du bon sens. Il n'y avait de place au soleil que pour *les hommes politiques, les hommes d'affaires, les hommes de loi, les hommes de lettres, les hommes de science, les hommes de bonne volonté*. Enfin, le pire du pire qui puisse arriver, c'est encore qu'il y ait *mort d'homme*.

D'abord solidaires

et maintenant?

VOUS AVEZ ENTENDU PARLER DU COLLECTIF D'abord solidaires? Ce regroupement de militantes et militants (10 femmes et 6 hommes) s'est mis sur pied l'automne dernier afin de contribuer à la lutte contre la montée d'idées de droite au Québec. Nous avons ouvert un site web le 27 janvier dernier, publié un hebdo électronique, diffusé des informations sur les programmes et plates-formes de 5 partis politiques et recueilli un millier de signatures en appui à l'appel pour un Québec solidaire. Nous avons aussi effectué une tournée à travers le Québec, rencontrant des milliers de personnes provenant surtout des réseaux communautaires, féministes et syndicaux. La majorité (60-%) étaient des femmes. Enfin, nous avons suscité la mise sur pied d'une vingtaine d'autres collectifs dans plusieurs régions et institutions d'enseignement.

Nous travaillons en ce moment au bilan de ces activités mais déjà certains constats émergent:-

- les informations diffusées au moyen de tableaux comparatifs sur notre site ont été extrêmement appréciées et utilisées dans divers réseaux. Beaucoup de personnes ont visité le site, surtout en mars. Les personnes rencontrées disent qu'elles ont pu débattre d'enjeux politiques majeurs, et ce, dans certains cas, pour la première fois.
- compte tenu du déclenchement rapide des élections, nous n'avons pas pu susciter l'émergence de collectifs dans toutes les régions. Cependant, nous constatons que des collectifs se mettent sur pied en ce moment même si les élections sont choses du passé.

Cela permet à plusieurs militantes et militants de participer à la démarche de réflexion qui s'amorce sur l'avenir de D'abord solidaires.

- malgré la déroute de l'ADQ, il serait prématuré, voire dangereux, de croire à un recul notable des idées de droite au Québec. Par exemple, sondage après sondage, nous constatons un engouement pour la participation du secteur privé dans le système de santé même si cela devait créer davantage d'inégalités entre les gens.

Ce ne sont là que quelques éléments d'un bilan qui sera disponible sur notre site vers la fin mai. Nous entreprenons par ailleurs, avec tous les collectifs D'abord solidaires et d'autres réseaux appuyeurs, une démarche de réflexion sur notre avenir. Personne ne réclame la fin de D'abord solidaires. Au contraire, les attentes sont grandes pour la suite des choses. Mais tout le monde n'envisage pas l'avenir du réseau de la même façon.

Certaines et certains, se rappelant le cri du cœur du 14 octobre 2000, réclament toujours la création d'une alternative politique féministe et de gauche. Plusieurs croient qu'il faut renforcer l'Union des forces progressistes, d'autres, aussi nombreuses et nombreux, rêvent d'une autre formation politique. Dans certains milieux, on avance qu'il serait important de se préoccuper du niveau municipal.

Mais une autre option se fait entendre:- celle de construire un mouvement non-partisan de réflexion, de débat et d'action contre les idées de droite. Plusieurs y voient un rôle de chien de garde face aux politiques gouvernementales de monsieur

Charest. Les tenant-e-s de cette option mettent l'accent sur un besoin impérieux d'éducation politique au Québec.

Quoi qu'il en soit, à D'abord solidaires, toutes et tous s'entendent pour que l'analyse et le fonctionnement féministes soient au cœur des débats et des prises de décision.

Au collectif initiateur, nous revoyons notre composition pour qu'elle reflète davantage la diversité québécoise. C'est ainsi que 5 personnes —3 femmes et 2 hommes— provenant des communautés culturelles rejoignent nos rangs et que des jeunes seront invité-e-s à devenir membres du collectif initiateur.

Dans les prochains mois, on entendra moins parler de nous sur la scène publique puisque nous nous concentrerons sur ce processus de discussion qui devra nous amener à des décisions vers la fin du mois de novembre. Nous souhaitons mener ces débats en toute convivialité, faisant en sorte qu'il n'y ait ni gagnant-e-s ni perdant-e-s au moment des décisions.

Vous avez envie de participer à la démarche, de faire entendre votre point de vue? Joignez les rangs d'un collectif existant dans votre région ou bien écrivez-nous, nous trouverons un moyen pour faciliter votre participation. Tous les textes de réflexion seront disponibles sur notre site:- dabordsolidaires.ca

Françoise David
D'abord solidaires

Les femmes des communautés ethnoculturelles

- une nouvelle donne?

AU COURS DE L'ANNÉE 2000-2001, J'AI EU L'OCCASION de travailler avec le Conseil des relations interculturelles du Québec dont les actions et les réflexions étaient orientées autour de cet axe stratégique: le concept de citoyenneté. Découlant de ce concept, la représentation de la diversité au sein des institutions politiques québécoises constituait alors une question centrale. Pour le Conseil, en effet, «l'ampleur de la sous-représentation des minorités est telle qu'elle constitue un problème majeur de notre société démocratique¹». C'est dans ce contexte que j'ai reçu mandat du Conseil d'étudier l'étendue de la représentation au niveau du pouvoir municipal et d'en saisir les mécanismes les plus influents.

Dans mon rapport intitulé: *La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal: candidats et élus*², je dresse un portrait de la représentation de la diversité au sein des conseils municipaux dans onze villes de la région métropolitaine de Montréal³, incluant Montréal. J'examine également la représentation statistique des conseils municipaux de cinq villes moyennes localisées à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal. De plus, pour toutes les villes de l'étude, je présente un portrait ethnoculturel des candidats ayant brigué les suffrages lors des dernières élections municipales. Enfin, j'y discute des facteurs susceptibles de favoriser une augmentation de l'engagement et de la participation politiques des groupes ethniques minoritaires.

Dans mon analyse, j'accorde une place non négligeable à l'examen de la représentation des hommes et des femmes parmi les candidats et les élus, une des hypothèses de mon travail étant que les femmes issues des groupes majoritaires et minoritaires sont sous-représentées au niveau municipal, compte tenu de leur présence dans la population. C'est sur la base de l'idée voulant que l'évolution de la situation des femmes dans la sphère politique nous mène à une meilleure compréhension de la problématique minoritaire, en plus de nous mettre sur la piste de solutions capables de venir à bout des inégalités de représentation que j'ai

fait un tel choix.

Dans ce qui suit, je présente quelques-unes des tendances qui se dégagent de mon enquête. Eu égard à la relative fermeture du système politique, certains y trouveront la confirmation de leurs présupposés peu optimistes. D'autres, par contre, en dégageront des pistes de réflexion susceptibles d'améliorer la représentation de la diversité au niveau du dit système.

Mon survol de la présence des femmes en politique municipale se fait en deux temps: d'abord au niveau des candidats, ensuite à propos des élus. Pour chaque groupe, je fais la distinction entre les groupes majoritaires et les groupes minoritaires.

Les candidatures: quelques résultats

Dans les villes de l'étude, 687 candidats ont brigué les suffrages lors des élections municipales, soit 505 hommes (73,5%) et 182 femmes (26,5%). En ce qui concerne les candidatures ethniques, la proportion est la suivante: 126 hommes (77,8%) et 36 femmes (22,2%). D'une part, la surreprésentation des hommes d'origine minoritaire est légèrement supérieure à celle constatée pour l'ensemble des candidats de l'enquête; d'autre part, la proportion des candidates d'origine minoritaire est moindre que celle de l'ensemble des candidates. Fait à noter: c'est à Montréal que le nombre et le pourcentage de candidates issues des groupes ethniques minoritaires sont les plus élevés. Suivent les villes de Côte-Saint-Luc, Laval et LaSalle où au moins 20% des candidats des groupes ethniques minoritaires sont des femmes. En revanche, dans certaines villes de la région montréalaise, les candidates provenant des groupes minoritaires sont totalement absentes (entre autres à Brossard, à Montréal-Nord, à Mont-Royal et à Saint-Léonard).

En ce qui a trait à la présence des hommes et des femmes parmi les candidats des minorités visibles, il s'agit d'un tout autre cas de figure, puisqu'on atteint presque la parité, soit 52,9% d'hommes et 47% de femmes. C'est

toujours à Montréal que les candidatures féminines appartenant aux minorités visibles sont les plus nombreuses. En fait, elles y dépassent les candidatures des hommes des minorités visibles (8 hommes et 12 femmes).

Les élus: quelques résultats

Dans les 16 municipalités de l'étude, 240 personnes ont été élues, soit 188 hommes (78,3%) et 52 femmes (21,7%). Le pourcentage des élues est moindre que celui des candidates de 5%. D'après ces résultats, on note que, globalement, la sous-représentativité est plus accentuée dans le cas des élues que des candidates. Par ailleurs, on retient que les chances des femmes d'être élues demeurent moindres que celles des hommes.

Si on met en parallèle le nombre total d'hommes et de femmes élus appartenant aux communautés ethnoculturelles, on constate que les hommes sont majoritaires. Au nombre de 45, ils représentent 80,3% des élus de ce groupe. Les femmes, quant à elles, comptent pour 19,7% de tous les élus ethniques; elles sont 11 au total. La surreprésentation des hommes s'avère donc importante. D'une part, elle est légèrement supérieure à la moyenne observée dans l'ensemble de l'étude (78,3%); d'autre part, elle est également plus élevée que celle obtenue pour les candidatures ethniques (77,8%).

Du côté des minorités visibles, on compte 7 élus, soit 5 femmes (71,4%) et 2 hommes (28,6%). Ces données montrent que, sur le plan électoral, la situation des minorités visibles est plus difficile que pour les autres groupes minoritaires. En réalité, il semble que lorsque les personnes des minorités visibles désirent participer pleinement au processus électoral, elles risquent de buter contre des barrières spécifiques. Par ailleurs, ces chiffres indiquent tout de même l'importance de la surreprésentation des femmes de ces groupes. Donc, en dépit du faible nombre de personnes concernées, ce fait mérite toutefois d'être souligné.

En mettant en parallèle le nombre total d'hommes et de femmes élus appartenant aux communautés ethnoculturelles, on constate la dominance des hommes. Tandis que le taux de succès des hommes provenant des minorités ethniques est supérieur à celui des minorités visibles, il demeure toutefois inférieur à celui de l'ensemble. Par contre, le même résultat n'apparaît pas pour les femmes des minorités ethniques et visibles. En effet, non seulement le taux de succès des femmes appartenant aux minorités visibles dépasse celui des hommes de ce groupe, mais il devance aussi celui obtenu par les femmes des groupes ethniques minoritaires et majoritaires.

Sur la base des données compilées, on retient ceci-: lorsque les femmes des minorités visibles briguent les suffrages, elles courent plus de chance d'être élues que les hommes de leur groupe et que les autres femmes en général.

Résumons-nous-: En ce qui concerne les élus ethniques, la répartition des hommes et des femmes indique une sous-représentation de ces dernières. Le même phénomène de sous-représentation a été observé précédemment, à propos des candidatures. De surcroît, le fait que les femmes des groupes majoritaires et minoritaires connaissent toujours des taux de succès moindres que ceux des hommes de leur groupe montre que, même au niveau municipal, il est toujours plus difficile pour une femme de se faire élire que pour un homme (voir le tableau). Cela dit, rappelons tout de même que, dans l'étude, le taux de succès des femmes des groupes minoritaires est meilleur que celui des femmes des groupes majoritaires. Si cette tendance se maintenait, cela pourrait vouloir dire que pour celles-là, il peut être plus facile de se faire élire que pour celles-ci. Mais, compte tenu des nombres en présence, une telle hypothèse devra ultérieurement être testée sur un échantillon plus large.

Pour les groupes historiquement exclus des

organes représentatifs et décisionnels, se faire élire prioritairement au niveau municipal, palier où la concentration résidentielle et la taille des unités électorales jouent en faveur des groupes ayant développé de nouvelles formes de participation politique, peut sembler une avenue des plus prometteuses. Mais, quoi qu'il en soit des stratégies à venir, il est clair que la représentation politique joue un rôle intégrateur pour tous les groupes; ces derniers,

Mon travail reste muet sur une question importante-: quel est l'impact de la représentation politique des femmes sur la formulation des mesures qui les concernent directement? En effet, on n'a pas beaucoup débattu à propos d'une question cruciale pour les femmes-: celle de savoir, d'abord, si les femmes élues sont ou non les mandataires des autres femmes; celle de savoir, ensuite, si les élues issues des groupes minoritaires sont ou non les mandataires

des femmes appartenant aux groupes ethnoculturels. Ces questions révèlent les limites d'une étude sur la représentation statistique, laquelle ne permet pas de saisir les processus par lesquels les personnes des groupes historiquement marginalisés se définissent politiquement. À cet égard, plusieurs hypothèses sont envisageables, notamment celle de l'émergence de formes variées d'intégration

et de participation politiques. Dans une étude exploratoire, j'ai notamment discuté de questions qui débouchent sur la proposition de nouvelles avenues pour l'examen de la représentation politique des groupes ethnoculturels au Canada⁴. Il serait intéressant de les reprendre en ayant en tête d'une part la question de la représentation politique des femmes, d'autre part celle de la représentation politique des femmes issues des groupes minoritaires.

Carolle Simard

*professeure, département de science politique
Université du Québec à Montréal*

	Taux de succès	
	Hommes	Femmes
ENSEMBLE	188/505 37,2-%	52/182 28,6-%
MINORITÉS ETHNIQUES*	45/126 35,7-%	11/36 30,5-%
MINORITÉS VISIBLES	2/18 11,1-%	5/16 31,2-%

* Les minorités ethniques comprennent les minorités visibles.

s'ils visent la mise au jour de la diversité des orientations, ne peuvent se permettre de mener «-une politique de la chaise vide-».

Conclusion

Pour le Conseil de l'Europe, le principe de la représentation statistique des minorités et de son évolution au fil du temps constitue un paramètre d'appréciation de leur participation au processus politique et décisionnel. Mon étude sur la composition ethnoculturelle de 16 conseils municipaux a entre autres permis de faire le point sur la représentation des femmes des groupes majoritaires et minoritaires dans ces conseils. Certes, les femmes demeurent encore sous-représentées parmi les élus, par rapport à leur présence dans la population. Par ailleurs, étant donné l'importance croissante des femmes issues des groupes ethniques dans la population, il nous faut songer aux moyens d'accroître leur représentation politique. D'une part, parce que la représentation politique effective va de pair avec la bonne gouvernance, d'autre part parce que l'augmentation de la présence des femmes des groupes ethniques minoritaires constitue une façon de mettre en application la démocratie de représentation.

¹ Conseil des relations interculturelles, *Pouvoir politique et représentation de la diversité*, Montréal, document de travail, avril 2000, p.-1.

² Rapport de recherche remis au Conseil des relations interculturelles, Montréal, Immigration et Métropoles, 2001.

³ On notera que mon travail est antérieur aux fusions découlant de la Loi 170.

⁴ Carolle Simard, «-Les élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal-: perceptions et représentations politiques, une étude exploratoire-», *Politique et Sociétés*, vol.-22, n°-1, 2003, p.-29-54.

la mission de Relais-femmes

Relais-femmes est un organisme féministe sans but lucratif qui oeuvre dans une perspective de changement social et de promotion des droits des femmes et de leurs organisations.

Relais-femmes exerce des activités de recherche, de formation et de consultation destinées prioritairement à ses membres.

Pour réaliser cette mission, Relais-femmes doit:-

- Répondre aux demandes de recherche des membres, promouvoir (initier, appuyer et stimuler) la recherche axée sur leurs besoins. Ces recherches sont élaborées en collaboration avec les membres et s'appuient sur une démarche de recherche-action.
- Répondre aux demandes de formation de ses membres, mener sa propre analyse sur les besoins de formation et initier des formations au regard des intérêts de ses membres.
- Rendre accessibles les résultats des recherches et le fruit des formations par divers moyens, notamment par les publications.
- Participer au fonctionnement et au développement du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, lequel est spécialisé dans les questions relatives aux femmes.
- Maintenir un réseau de personnes-ressources aptes à donner des conférences ou des sessions de formation sur divers aspects de la condition féminine et aptes à travailler avec les groupes sur des questions précises.

L'attente a assez duré

il est grand temps

EN DÉCEMBRE DERNIER, JE TERMINAIS UN ARTICLE de *La course à Relais-femmes* par une énumération des suivis à faire pour qu'une réforme féministe du mode de scrutin se concrétise: suivis des travaux de la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale et du comité directeur des États généraux, poursuite de la mobilisation citoyenne, faire en sorte que les élections générales de 2003 soient les dernières à utiliser le scrutin uninominal à un tour, etc.

La réforme prochaine du mode de scrutin

Quoi de neuf depuis??? Je suis toujours aussi optimiste, particulièrement depuis les élections. Non pas que je me réjouisse de la couleur du parti au pouvoir. Non, pas spécialement. Mais plutôt parce que les élections ont été l'occasion d'obtenir des engagements «-frais-» face à la mise en place d'une forme de mode de scrutin proportionnel.

Dans les jours précédant les élections, le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) a recueilli les engagements des candidates et candidats à faire en sorte que «-dans les 9 premiers mois du prochain mandat gouvernemental, l'Assemblée nationale soumette à la population (par le biais d'une commission ou autre) un projet de réforme du mode de scrutin pour s'assurer que cette réforme se réalise au cours des 2 premières années de ce prochain mandat-».

Résultats :

- Sur les 125 députées et députés, 49 (39,2-%) ont répondu favorablement à cette demande d'engagement.
- Chez les femmes élues, 13 ou 14 des 38 députées s'y sont dites favorables, dont 4 des 7 femmes ministres.

Mais ce qui est peut-être plus encourageant, c'est que c'est au Parti libéral que se retrouve la presque totalité de ces appuis, soit 44, ce qui correspond à 57,8-% des 76 sièges du parti. Quant au Parti québécois, seulement 5 élues et élus (sur 45 sièges) avaient accordé

leur appui à cette campagne. Toutefois, il faut souligner que parmi ces 5 députées et députés, on retrouve Bernard Landry, Jean-Pierre Charbonneau (anciennement ministre responsable des institutions démocratiques, à qui l'on doit la mise sur pied du Comité directeur des États généraux) de même que Jocelyne Caron, anciennement secrétaire d'État à la condition féminine.

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement Charest n'a pas officiellement annoncé qu'une réforme du mode de scrutin aurait lieu. Contrairement à la Condition féminine, ce dossier a le «-privilège-» d'avoir un ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, en la personne de Jacques P. Dupuis, ce qui me semble une indication qu'il y aura réforme. Il faut cependant constater que ce dernier est ministre délégué alors que Jean-Pierre Charbonneau était ministre responsable. Mais il est encore trop tôt pour avoir des indications sur la façon dont sera mené le dossier.

Les résultats de la campagne du MDN constituent sans conteste des acquis sur lesquels il faudra miser dans les deux prochaines années.

J'indiquais plus haut qu'il s'agit d'engagements «-frais-» parce que les trois partis présents à l'Assemblée nationale se sont depuis longtemps engagés dans leur plate-forme respective en faveur du changement vers une forme de mode de scrutin proportionnel.

Et l'une des grandes réalisations de la campagne de mobilisation des groupes impliqués dans la réforme, c'est d'avoir permis à la population de commencer à s'approprier la question, devant la situation maintes fois constatée où le parti, une fois au pouvoir, oubliait tout à coup son engagement préélectoral. C'est ce qui, je crois, fera la différence cette fois-ci, à condition de poursuivre la mobilisation citoyenne autour de cet enjeu démocratique.

Nous voici donc avec un parti au pouvoir et

que la démocratie se fasse réellement avec les femmes

une opposition se disant favorable à une réforme du mode de scrutin!

Ce qui reste à venir? Faire en sorte que la réforme prochaine nous mène vers un modèle de proportionnel qui soit conforme aux principes élaborés par MDN. Ces principes ont été endossés par bon nombre de regroupements syndicaux et populaires dont la Fédération des femmes du Québec, la CSN, le collectif Féminisme et démocratie et bien d'autres.

C'est en faisant en sorte que ces principes constituent les critères d'analyse de toute proposition de mode de scrutin que nous obtiendrons une réelle amélioration quant à la façon d'élire nos représentantes et représentants, à leur légitimité, à leur «-imputabilité-» envers la population, à leur représentativité.

Débattre des modèles en fonction de leurs impacts sur les femmes

L'un de ces principes est de «-viser une repré-

sentation égale entre les femmes et les hommes-». Étant entendu qu'un mode de scrutin ne peut garantir à lui seul une représentation égalitaire entre les femmes et les hommes, il faut le concevoir dès le départ de manière à pouvoir accueillir des mesures pour atteindre la parité. Voilà pourquoi il faut inclure, à même ce chantier qu'est la réforme du mode de scrutin, une réflexion sur les mécanismes faisant en sorte que les partis politiques présentent un nombre égal de candidatures féminines et masculines et que des mesures de soutien aux candidates et aux élus soient mises en place en même temps que le nouveau mode de scrutin.

Dans les prochains mois, il faudra défendre ce point avec vigueur car nous pourrions bien ne pas pouvoir bénéficier d'un pareil momentum avant longtemps. Si la société québécoise prend le temps de réfléchir à la meilleure façon d'obtenir une Assemblée nationale conforme à ses aspirations démocratiques, cette réflexion doit inclure dès le départ une ana-

lyse des obstacles et des solutions pour que les femmes puissent être non seulement représentées mais également représentantes.

La démocratie ne peut plus se passer d'une présence égalitaire des femmes et des hommes à cette Assemblée, présence qui devra également tenir compte de la diversité ethnoculturelle du Québec contemporain et de l'inclusion des Autochtones. Cette parité, nous la revendiquons plurielle.

Lorsque vous lirez cet article, vous pourrez constater les démarches du Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) afin que Jean Charest profite du discours inaugural du 3 juin pour annoncer son échéancier. Vous pourrez aussi, je l'espère, voir si les pressions du mouvement féministe auront eu pour effet que la condition féminine soit sous la responsabilité d'une ministre «-en titre-» et non pas un dossier parmi d'autres au sein du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

(suite à la page 8)

Les femmes aux élections de 2003

Quelques chiffres

Les candidates

- À travers le Québec, 42 comtés ne comptaient aucune femme candidate¹.
- 171 femmes se sont présentées aux élections de 2003, soit 26,6-% de l'ensemble des candidates. Comparativement à 21,8-% aux élections de 1998.
- Le PQ présentait 34,4-% de femmes, le PLQ en présentait 27,2-% et l'ADQ 25,6-%³.
- Depuis les dernières élections, le pourcentage de femmes parmi les candidates a augmenté de 9,2-% au sein du PQ, de 8,7-% à l'ADQ et de 3,1-% au PLQ⁴.

Les élus

- 37 femmes ont été élues, soit 29,6-% de la députation. C'est 2 ou 3 de plus que lors de la dissolution du gouvernement (35 députées pour 28-% de la députation)⁵.
- Le Parti libéral a fait élire 21 femmes sur 76 députés (28-%) le Parti québécois 16 femmes sur 45 députés (35,5-%) et l'Action démocratique 1 femme sur 4 députés⁶.
- Quant au cabinet, Jean Charest s'est bien vanté d'avoir nommé un plus grand pourcentage de femmes ministres que son prédécesseur. Dans les faits, nous avons le même nombre de femmes ministres qu'avant, soit huit. La taille du cabinet étant passée de 35 à 25, nous avons effectivement augmenté le pourcentage. Est-ce cela qu'on appelle le nivellement par le bas?!?!

¹ Ce calcul a été effectué à partir des candidatures des partis suivants: PQ, PLQ, ADQ, UFP.

² Raymond GIROUX, «-Élections 2003, Nombre record de femmes à l'Assemblée nationale-», *Le Soleil*, mercredi 16 avril 2003, p.-A7.

³ Pierre DROUILLY, Jean-Herman GUAY, Kristoff TALIN, «-Analyse - Quelques conclusions à tirer des élections-1-», *Le Devoir*, mardi 22

avril 2003, p.-A7.

⁴ *Idem*.

⁵ Raymond GIROUX, *loc. cit.*

⁶ Raymond GIROUX, *loc. cit.*

Des exemples de mesures de soutien aux candidatures féminines

- Un fonds public de **soutien** aux candidatures féminines pour tenir compte de l'écart de revenus entre hommes et femmes; l'argent jouant un rôle important dans les campagnes électorales.
- Le financement des services de **recherche** des partis représentés à l'Assemblée nationale pourrait être majoré en fonction du respect du principe d'égalité entre les sexes dans leur députation.
- Des programmes de **formation** civique qui prennent en compte la dimension de l'égalité entre les sexes auprès des élèves du secondaire et du collégial afin de susciter des vocations politiques, principalement — mais non exclusivement — chez les jeunes femmes.
- Des voies de **communication** renouvelées pour renforcer les liens entre les élues et les groupes féministes (création de groupes de soutien aux candidates, établissement de liens réguliers entre les groupes de femmes et les élues de leur région, etc.).
- Élargissement du mandat du Conseil du statut de la femme pour y inclure des services de recherche et des expertises pour les femmes parlementaires, et pour permettre des **collaborations** et des **interactions** directes entre les femmes parlementaires et le CSF.
- Création d'une structure permanente (et correctement financée) de **concertation** des femmes parlementaires permettant de discuter, au-delà des affiliations partisans, des principaux dossiers à l'ordre du jour politique concernant les femmes.
- Création d'un **observatoire** indépendant chargé, après chaque élection, de faire le bilan de la place des femmes dans la représentation politique et, si nécessaire, de proposer des mesures correctives.

(suite de la page 7)

Interpellons le nouveau gouvernement en lui rappelant ses engagements électoraux ou pré-électoraux. C'est maintenant qu'il faut enclencher le processus de réforme. Nous attendons le plan de travail de cette réforme avec impatience et enthousiasme.

Encore une fois, un décalage important s'est opéré entre les voix obtenues par les partis et le nombre de sièges qu'ils occupent à l'Assemblée nationale. Cette fois-ci, le Parti libéral, avec seulement 2-% d'augmentation des voix depuis 1998, pourra former un gouvernement confortablement majoritaire, même s'il n'a pas réussi à obtenir une majorité des voix. En outre, 97-% des sièges de l'Assemblée nationale sont monopolisés par deux partis qui n'ont obtenu que 78,9-% des suffrages exprimés, dans un contexte où le taux de participation au vote a été plus bas qu'en 1998. Il est donc plus que temps que le Québec se dote d'un mode de scrutin proportionnel qui permette de réduire ces distorsions et d'instaurer un plus grand pluralisme politique à l'Assemblée nationale.

Le collectif Féminisme et démocratie se chargera de rappeler au premier ministre Jean Charest son programme électoral qu'il réaffirmait dans une lettre adressée au MDN en avril: «-la position adoptée le 29 septembre 2002 par le Conseil général élargi de notre parti à l'effet qu'un prochain gouvernement libéral procèdera, dans les deux ans et après consultation, à une réforme du mode de scrutin afin d'introduire des modalités de représentation proportionnelle.-»

Nous pourrions également lui rappeler qu'il devra faire mieux à l'avenir car on ne peut que constater que l'affirmation suivante n'aura permis au Parti libéral d'augmenter que d'un maigre 3,1-% le nombre de ses candidates aux élections de 2003: «-Il incombe aux partis politiques de contribuer à changer la culture politique qui freine la venue des femmes en politique. Pour notre part, nous avons résolu d'accorder une priorité aux candidatures féminines lors du prochain scrutin¹-».

L'attente a assez duré!

Il ne saurait y avoir de véritable réforme des institutions politiques sans correction simultanée des inégalités vécues par les femmes par des moyens spécifiques d'action positive.

Ce n'est pas un hasard si, à travers le monde, les huit pays à détenir la plus grande propor-

tion de femmes élues utilisent une forme ou une autre de mode de scrutin **proportionnel** (Suède, Danemark, Finlande, Norvège, Costa Rica, Islande, Pays-Bas, Allemagne). De plus, la majorité de ces pays sont également intervenus pour atteindre l'égalité, obtenant de 32-% à 45-%² de femmes élues (objectifs numériques, quotas, mesures de soutien, législations etc.).

Au Québec, depuis les 11 dernières élections, à aucun moment le pourcentage de votes obtenus par les différents partis n'a correspondu avec le pourcentage de sièges que ces partis ont occupés à l'Assemblée nationale. Cette distorsion est inhérente au mode de scrutin actuel (majoritaire uninominal). Avec un mode de scrutin proportionnel, notre Assemblée nationale reflèterait plus fidèlement la volonté populaire, tout en favorisant la participation des femmes et de la diversité québécoise de même que l'émergence de tiers partis. Différents modèles existent à travers le monde, il n'en tient qu'au Québec de concevoir le sien!

En faisant appel à des listes, le mode de scrutin proportionnel rend beaucoup plus facile l'adoption des mesures qui nous permettent dès maintenant d'atteindre cette égalité sans attendre les calendes grecques des «-heureux hasards-». Mais encore là, notre vigilance est de mise pour que les femmes soient bien positionnées dans les listes de candidature, que ce soit par une alternance femme-homme ou autrement, pour avoir de vraies chances d'être élues.

Les partis politiques ont une grande responsabilité quant à l'égalité des femmes et des hommes. Que ce soit par une loi ou autrement, ils ont un rôle majeur à jouer pour présenter un nombre égal de candidatures féminines et masculines lors des élections. Il semble qu'il faut les «-encourager-» à travailler encore davantage pour recruter, favoriser et soutenir les candidatures féminines.

La présence, dans une assemblée élue, de personnes qui ont une expérience spécifique particulière augmente les chances que cette expérience particulière soit prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques. Ce n'est pas un hasard si les premières transformations du statut légal des femmes mariées ont résulté de l'élection de la première femme mariée députée à l'Assemblée nationale du

Québec. L'intérêt public n'est pas une abstraction et il est d'autant plus public et commun qu'il tient compte des expériences particulières des divers groupes présents dans la société.

Il est plus que temps que la société québécoise pose des gestes concrets pour corriger la sous-représentation des femmes à l'Assemblée nationale par la combinaison des éléments suivants:-

- Mettre en place la forme de mode de scrutin **proportionnel** la plus apte à corriger les inégalités en l'accompagnant **dès le départ** de gestes concrets et efficaces pour une présence égalitaire des femmes.
- Mettre en place diverses **mesures de soutien** aux candidates ainsi qu'aux élues pouvant aller jusqu'à une loi pour atteindre l'égalité.
- S'assurer que l'Assemblée nationale soit le reflet de **toutes** les diversités présentes dans la population.

Les enjeux que nous soulevons dans ce texte sont simultanément féministes et démocratiques. Pour nous, les deux questions sont liées:- une démocratie sans les femmes n'est pas une démocratie inclusive; de la même façon, nos revendications ne sont pas de l'ordre de la «-spécificité-» des femmes, mais s'inscrivent dans une vision générale de l'inclusion politique et de la non-monopolisation du pouvoir par quelque groupe que ce soit.

L'égalité constitue un «-indicateur-» de la santé de notre démocratie et à l'heure actuelle, l'égalité dans la représentation politique entre les femmes et les hommes n'existe pas. Pourquoi ne pas corriger cette situation maintenant? L'égalité serait-elle moins importante quand il s'agit des femmes?

Mercédez Roberge

pour le collectif Féminisme et démocratie

¹ Parti libéral, mémoire présenté au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques intitulé:- *Donner priorité au mode de scrutin*, p.-12

² Sources:- L'Union interparlementaire -: <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>, au 25 octobre 2002.

Les élections 2003 et leurs distorsions¹

Au niveau national, il aura fallu, en moyenne, 23-100 électeurs pour élire un député libéral, 28-200 électeurs pour élire un député péquiste et 174-250 électeurs pour élire un député adéquiste. Les 40-750 électeurs de l'UFP n'ont obtenu aucun représentant à l'Assemblée nationale.

Il ne s'agit pas d'une question partisane ni linguistique. Si on est pour la démocratie, on y tient pour soi autant que pour sa voisine, même si elle ne vote pas pour le même parti que soi!

Distorsions régionales

Une autre distorsion clairement révélée par les résultats des élections de 2003 est que, lorsqu'on rassemble les comtés selon la région, on constate qu'il ne faut pas le même nombre de voix pour se faire élire. Ainsi, une péquiste de Lanaudière aura eu besoin de 14-848 voix pour se faire élire alors qu'en Estrie il en fallait 78-544. Autre anomalie, alors que dans l'Outaouais il fallait 17-435 votes libéraux pour obtenir un siège, ce parti n'en a eu aucun dans Lanaudière malgré ses 68-003 bulletins. Pour ce qui est de l'ADQ, il n'a récolté aucun siège dans les régions de Mauricie—Bois-Francs et de Québec malgré qu'il ait récolté plus du double des voix de ses adversaires.

Les distorsions régionales

(les distorsions les plus marquantes sont en gras)

RÉGIONS	POURCENTAGE DES VOTES			POURCENTAGE DES SIÈGES		
	PLQ	PQ	ADQ	PLQ	PQ	ADQ
Abitibi—Témiscamingue	39	37	23	67	33	0
Bas-Saint-Laurent	36	36	28	40	40	20
Chaudière-Appalaches	38	24	36	63	0	37
Côte-Nord et Nord-du-Québec	31	46	20	0	100	0
Estrie	49	31	18	88	12	0
Gaspésie—Îles	49	43	6	33	67	0
Lanaudière	33	43	22	0	100	0
Laurentides	37	40	20	25	75	0
Laval	52	33	14	100	0	0
Mauricie—Bois-Francs	38	36	25	50	50	0
Montérégie	40	41	17	50	50	0
Montréal	60	27	8	75	25	0
Outaouais	62	23	12	100	0	0
Québec	41	29	27	82	18	0
Rive-Sud de Montréal	47	36	14	67	33	0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	37	42	19	40	60	0

¹ Données provenant de Distorsions régionales, faible participation et engagements pris par le PLQ, analyse du résultat des élections 2003, Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN).

Le système pénal et la violence faite aux femmes

Quand la protection est un enjeu

Retour sur le Séminaire annuel du CRI-VIFF, 11 avril 2003

LE 11 AVRIL DERNIER, LE CENTRE DE RECHERCHE interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), dont Relais-femmes est partenaire depuis sa fondation, tenait son 10^e-séminaire annuel à Drummondville. Fidèle à ce qu'on peut maintenant appeler sa tradition de faire appel de manière la plus équilibrée possible à l'expertise des milieux d'intervention communautaire et institutionnelle et des milieux de recherche, ce 10^e-Séminaire annuel du CRI-VIFF a réuni plus de 107 personnes, autour de présentations et d'échanges sur l'enjeu parfois vital de la protection des femmes victimes dans le système pénal, qu'il s'agisse des victimes de violence conjugale ou des victimes d'agression sexuelle. Les participantes et les participants provenaient tant des secteurs de la santé et des services sociaux que de ceux de la justice et de la sécurité publique, et tant des milieux communautaires autonomes que des institutions et des universités.

Programme du séminaire

Après le mot de bienvenue de Maryse Rinfret-Raynor, directrice du CRI-VIFF, et le mot d'ouverture de Lise Gervais, coordonnatrice générale de Relais-femmes qui assumait l'animation des sessions plénières, Colette Parent, professeure à l'Université d'Ottawa, a présenté le thème en rappelant l'acuité et la complexité du problème de la violence envers les femmes et des solutions pour y faire face, en invitant à sopeser le désir de sécurité physique et le désir de liens affectifs. Elle a été suivie en séance plénière par M^e Nadine Haviernick, substitut du Procureur général du Québec, qui a présenté la trajectoire judiciaire en indiquant les moments où la victime était appelée à participer et qui a répondu à plusieurs interrogations de la salle.

Le travail s'est ensuite poursuivi en deux ateliers simultanés: «-La violence conjugale et le système judiciaire-» et «-Situation des victimes d'agression sexuelle: besoins des victimes en terme de protection-». L'atelier sur la violence conjugale a bénéficié des présentations de Sonia Gauthier, de l'Université de Montréal; Lise Poupard, de Côté Cour, Service d'aide professionnelle aux victimes de violence conjugale et familiale en milieu judiciaire; Jacqueline Oxman-Martinez, de l'Université McGill; et Florette Boucher, du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. Les participantes et participants à l'atelier sur les besoins des victimes d'agression sexuelle ont pour leur part profité des présentations de Nathalie Brault, du Service aux victimes d'agression sexuelle à l'Hôtel-Dieu de Montréal (CHUM), et de Carole Tremblay, du Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RCALACS).

Deux séances simultanées en atelier étaient ensuite offertes en après-midi. Dans l'atelier intitulé: «-Deux recherches récentes sur le traitement judiciaire des dossiers d'agressions sexuelles commises sur des femmes-», la recherche LIENS/LINKS a été présentée par Danièle Tessier, du Mouvement contre le viol et l'inceste, et Chantal Robitaille, du CAPAS de Châteauguay, tandis que Annick Allen et Denise Beaulieu, du CALACS Chaudière-Appalaches, présentaient le projet JUSTICE. En ce qui concerne l'atelier «-Comment assurer la protection des victimes au moment de la sentence ou de la libération conditionnelle-», plusieurs personnes-ressources avaient été invitées à montrer les efforts faits par leur organisme pour répondre à cet enjeu: Marie-Lyse Julien, du ministère de la Sécurité publique, service de probation, Isabelle Demers, de la

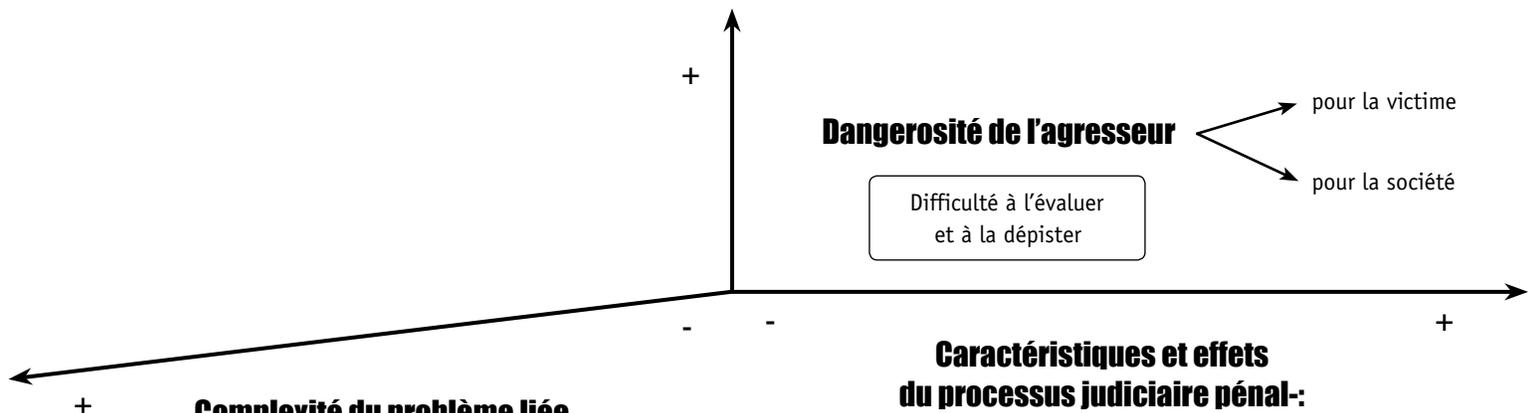
Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), Odette Gravel-Dunberry, de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), région de Québec, et Jacques Bigras, du Service correctionnel du Canada.

Ensuite, retour en plénière où j'avais été invitée à faire un essai de synthèse des présentations et discussions de la journée, essai de synthèse qui fait l'objet de la suite de cet article. Finalement, pour clôturer ce séminaire axé sur les enjeux que pose la sécurité des femmes victimes au système pénal, M^e-Louise Langevin, de l'Université Laval, a ouvert la porte à une réflexion sur les avantages et les inconvénients du recours civil pour les victimes de violence sexuelle et conjugale.

Essai de synthèse

Cet essai de synthèse est malheureusement impuissant à rendre compte de la diversité et de la richesse de toutes les présentations et discussions en plénière ou en atelier. Il se veut plutôt une tentative préliminaire de regroupement autour de certains axes des principaux éléments liés à la protection des femmes victimes que j'ai pu dégager des présentations et discussions. Cet exercice est évidemment périlleux, d'autant qu'il a été fait très rapidement, à froid pourrions-nous dire. Son plus grand risque, que j'ai essayé d'éviter dans toute la mesure du possible, est de simplifier à outrance ou de dénaturer les faits ou les opinions entendues. Cet exercice, dont j'assume pleinement les lacunes, aurait été impossible sans l'aide des secrétaires et des animatrices d'atelier que je remercie chaleureusement pour leur collaboration, non seulement précieuse mais essentielle.

À partir d'une rapide analyse des propos entendus aujourd'hui, la protection des femmes



Perception sociale:-

- banalisation des agressions
- responsabilité à la victime
- conception culturelle

Autres besoins des victimes:-

- intimité
- solutions non judiciaires
- désir d'autonomie
- besoins financiers
- réseau social, appartenance

- Inégalités entre hommes et femmes
- Position de classe
- Appartenance à une minorité, parcours migratoire

Négatifs:-

- Attitudes et préjugés
- Délais et complexité
- Nie la compétence de la victime
- Femmes inégales aux hommes
- Dénature l'acte de l'agression sexuelle
- Sentences faibles ou sursis = message négatif
- Pas de blessures = facteur atténuant
- Confidentialité
- Accès aux victimes

Positifs:-

- Donne le message que la violence est inacceptable
- Il y a des acquis à préserver
- Effets positifs du processus
- Encadrement minimal préférable à un acquittement
- Efforts faits pour informer les victimes
- Changements législatifs

Élément associé à la complexité du problème et aux caractéristiques du processus judiciaire pénal:-

La victime qui recourt au système judiciaire pénal n'est pas sur le même mode que le système:-

- elle réagit à court terme pour une protection et une solution immédiates
- le système réagit à long terme

victimes de violence conjugale ou d'agression sexuelle apparaît fonction de trois grandes dimensions ou axes, soit:-

- la dangerosité de l'agresseur, pour la victime et pour la société;
- la complexité du problème;
- les caractéristiques et les effets du processus judiciaire pénal.

Ces trois axes sont interreliés et peuvent se présenter, dans la vraie vie, selon une certaine gradation propre à chacun qui augmente ou diminue les enjeux liés à la protection des victimes. Je vais présenter

ces trois axes sous forme schématique, en identifiant pour chacun les principaux éléments entendus aujourd'hui qui ont une incidence sur la sécurité des victimes.

Dangerosité de l'agresseur

Sans doute la dimension la plus importante par rapport à la sécurité de la victime, la dangerosité de l'agresseur concerne aussi d'autres victimes potentielles, donc la société. Le principal enjeu lié à la dangerosité de l'agresseur est nettement la difficulté à l'évaluer et la dépister.

Complexité du problème

Parmi les éléments discutés aujourd'hui qui contribuent à la complexité du problème, signalons les perceptions sociales qui ont des impacts sur la recherche de sécurité pour les victimes. On a notamment montré comment la banalisation de la violence et la tendance à attribuer la responsabilité de l'agression à la victime, deux éléments soulevés particulièrement pour les agressions sexuelles, compromettent la sécurité des femmes. Les conceptions culturelles de la violence qui ont cours dans chaque communauté jouent aussi un rôle majeur.

(suite à la page 12)

Caractéristiques et effets du processus judiciaire pénal

Plusieurs des caractéristiques et des effets du processus judiciaire pénal ont des répercussions négatives sur la recherche de sécurité des victimes, tandis que d'autres sont considérés comme des points forts du processus pour les victimes.

Parmi les caractéristiques ou effets du processus judiciaire pénal signalés aujourd'hui et qui nuisent à la recherche de sécurité des victimes, notons les attitudes et préjugés de certains intervenants, les délais des procédures et la complexité du processus, la négation de la compétence des victimes, le fait que les femmes ne soient pas égales aux hommes dans le système pénal, le constat que le processus judiciaire pénal dénature l'acte de l'agression sexuelle, les sentences faibles ou les sursis qui donnent un message négatif par rapport à la gravité de l'agression, le fait que l'absence de blessures physiques soit un facteur atténuant par rapport à cette gravité, les enjeux liés à la confidentialité et les difficultés d'accès aux victimes.

Par ailleurs, certaines caractéristiques ou effets du processus judiciaire pénal ont été identifiés comme des éléments positifs pour la sécurité des femmes victimes, soit le fait que les poursuites judiciaires pénales donnent le message que la violence est inacceptable, qu'il y a des acquis à préserver, que le processus lui-même a des effets positifs, que l'encadrement minimal permis par le processus est préférable à un acquittement, que des efforts sont faits pour informer les victimes et que des changements législatifs ont été apportés.

Interaction entre la complexité du problème et les caractéristiques et effets du processus judiciaire pénal

On a fait ressortir que la victime qui recourt au système judiciaire pénal n'est pas sur le même mode que ce système: pendant qu'elle réagit dans une logique de court terme à la recherche d'une protection et

d'une solution immédiates, le système réagit dans une logique de long terme.

Changements à apporter

En terminant, je souhaite faire un bref résumé des principaux changements souhaitables qui ont été identifiés aujourd'hui:

- par rapport à la connaissance de la problématique et de sa complexité: former les intervenants et intervenantes du système judiciaire;
- dans le traitement judiciaire des agressions sexuelles: cesser de banaliser ces agressions et de laisser entendre que la victime a provoqué ou consenti. Cela exige une réforme systémique;
- dans l'intervention auprès des victimes:
 - mieux les informer;
 - fournir un soutien continu;
 - mieux assurer leur protection;
 - mieux respecter leurs besoins;
- par rapport à l'agresseur: mieux évaluer sa dangerosité.

À surveiller : la publication des Actes de ce séminaire

Heureusement, la richesse des présentations entendues lors de ce séminaire sera accessible dans les Actes du séminaire actuellement en préparation au CRI-VIFF, qui s'est engagé à les publier, avec la collaboration des personnes-ressources dont les présentations ont assuré le succès de son 10e-Séminaire annuel.

Solange Cantin¹

responsable du Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel à l'Université de Montréal

¹ Solange Cantin est membre du CRI-VIFF et du conseil d'administration de Relais-femmes.

LA FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT pour femmes violentées et en difficulté du Québec, en partenariat avec le CRI-VIFF et les chercheur-e-s Gilles Rondeau, Myriam Dubé, Jocelyn Lindsay et Serge Brochu, a développé un projet pour prévenir l'homicide conjugal. Les Centres de femmes de Verdun, de Montréal et de Laval collaborent aussi au projet.

Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe, financé par la Stratégie nationale pour la prévention du crime (Justice Canada, Solliciteur général Canada), découle directement du projet de recherche du CRI-VIFF sur la gestion des situations de violence à haut risque de létalité. Cette recherche a permis de définir les types de situations à haut risque de létalité pouvant être rencontrés par les intervenant-e-s des différents milieux de pratique et, dans un deuxième temps, d'identifier les interventions les plus pertinentes afin de prévenir l'homicide conjugal de la conjointe. La recherche a ainsi permis d'identifier les besoins des intervenantes et des intervenants par rapport à l'intervention lors de situations de violence conjugale à haut risque de létalité. L'expérience des répondantes et des répondants illustre la spécificité des situations à haut risque de létalité en ce qui a trait à la prise de décisions, entre autres: le moment et le choix des interventions. Le niveau élevé d'urgence d'une telle situation contraint ainsi les intervenant-e-s à réagir rapidement avec les informations connues et les obstacles présents. Les recommandations effectuées par les intervenantes et les intervenants lors des entrevues de recherche soulignent l'importance d'avoir de meilleurs outils afin d'évaluer le risque d'homicide conjugal et de connaître les méthodes d'intervention les plus adéquates pour le prévenir. Les intervenantes ont rapporté également le manque de sensibilisation des femmes victimes de violence conjugale à la problématique de l'homicide conjugal et au danger qu'elles peuvent encourir.

Lors de la diffusion des résultats de l'étude, les

prévenir

l'homicide de la conjointe¹

intervenantes oeuvrant dans les maisons d'hébergement membres de la Fédération ont insisté sur l'importance de développer un outil pour sensibiliser et former les intervenantes de même que les femmes à la problématique de l'homicide de la conjointe. Cet instrument doit viser à combler les lacunes soulignées par les intervenantes des maisons d'hébergement qui sont:-

1. Le manque d'informations pour faire face aux situations de violence conjugale à haut risque de létalité lorsque celles-ci surviennent;
2. L'absence d'outils permettant aux intervenantes de travailler avec les femmes afin d'évaluer le niveau de dangerosité et d'agir de façon préventive;
3. Le peu d'échanges et de réflexions sur la problématique de l'homicide conjugal et sur ses conséquences pour les femmes et les intervenantes elles-mêmes.

Ces commentaires des intervenantes ont donné naissance à un second projet de recherche davantage orienté vers l'action. Le projet Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe a pour but principal d'habiliter les intervenantes des maisons d'hébergement de la Fédération à mieux dépister, intervenir et prévenir l'homicide conjugal dans ces milieux d'intervention. Le moyen utilisé afin de réaliser cet objectif consiste à mettre au point un guide portant sur les différentes stratégies nécessaires pour la prévention de l'homicide conjugal. Le projet a aussi pour objectif de sensibiliser davantage les femmes vivant une situation de violence conjugale à haut risque de létalité. Un second guide sera réalisé afin de les informer des facteurs de risque de l'homicide conjugal et de leur fournir des moyens pour agir de façon préventive. Enfin, ces deux guides, en plus de les familiariser à la problématique de l'homicide conjugal, serviront de référence aux intervenantes lorsqu'elles devront faire face à une

situation de violence conjugale présentant un haut risque de létalité.

Précisément, le projet veut répondre aux besoins de trois clientèles:-

1. Le premier guide vise les intervenantes en maison d'hébergement en leur fournissant des informations sur le dépistage des situations potentiellement létales et sur l'intervention lors de ces situations;
2. Le deuxième guide vise les femmes victimes de violence conjugale séjournant en maison d'hébergement en leur fournissant un document qui permet de les sensibiliser au danger de l'homicide conjugal et de les outiller pour se prémunir efficacement contre celui-ci;
3. Le deuxième guide vise également les femmes ayant recours à d'autres ressources communautaires, telles les centres de femmes.

Le premier guide conçu pour les intervenantes contiendra deux grands volets. Le premier volet est en lien avec le dépistage et comprend des informations sur les facteurs de risque reliés à l'homicide conjugal ainsi que la grille développée par Campbell (1986)-: *Danger Assessment*. Dans le second volet, l'accent sera mis sur la typologie des incidents de violence conjugale à haut risque de létalité développée lors de la précédente recherche, sur les interventions à privilégier lors de situations de violence conjugale potentiellement létales ainsi que sur les besoins des femmes impliquées dans une telle situation.

Le deuxième guide est conçu pour les femmes vivant une situation de violence conjugale potentiellement létale. Il contiendra une première partie portant sur les facteurs de risque de l'homicide conjugal. Ce guide a pour but de sensibiliser les femmes aux risques qu'elles encourent dans leur relation actuelle. Le second

volet sera axé sur les moyens que doivent envisager les femmes afin d'assurer leur sécurité et celle de leurs enfants, et ce, même après une séparation. Il comprendra également un bottin des ressources auprès desquelles les femmes victimes de violence conjugale peuvent obtenir de l'aide.

Suite à la conception des guides de prévention, ceux-ci seront diffusés dans les diverses ressources d'hébergement du Québec rattachées à la Fédération. Les maisons recevront une formation en lien avec le contenu des guides.

Comme les centres de femmes ont une mission davantage de référence et de transmission d'informations auprès des femmes, ils seront utilisés comme canal de diffusion afin de rejoindre un plus grand nombre de femmes. Ainsi, davantage de femmes seront sensibilisées à la problématique de l'homicide conjugal. Les intervenantes des trois centres de femmes recevront aussi une courte formation leur permettant d'expliquer le guide aux femmes. Le guide sera remis à chaque femme demandant des informations sur la violence conjugale et sera également disponible dans les présentoirs pour en faciliter l'accès aux femmes.

Le projet comprend également une phase d'évaluation de l'implantation et de l'impact du projet.

Ce projet constitue pour nous un exemple probant des retombées que peuvent avoir les résultats de recherches réalisées au CRI-VIFF dans les milieux de pratique, avec lesquels nous travaillons en partenariat étroit.

Christine Drouin

professionnelle de recherche au CRI-VIFF

¹ Un projet de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et du CRI-VIFF.

La Sein phonie

des mots

À L'AUTOMNE DERNIER, LA TABLE communautaire sur le dépistage du cancer du sein de Relais-femmes, en collaboration avec la maison d'édition Planète rebelle, initiait un concours d'écriture sur le thème des seins intitulé: *la Sein phonie des mots*. Les personnes étaient invitées à nous raconter une histoire vécue ou imaginée qui parlait des seins.

Quelques hommes et plusieurs femmes ont participé à ce concours. Nous avons reçu 110 textes provenant de divers continents: Amérique, Asie, Europe. Pour plusieurs, le fait d'écrire sur les seins a permis de compléter un processus, de faire un bilan d'une tranche de leur vie, de nommer pour la première fois, de clore un événement... Des femmes de tous âges et de milieux variés se sont senties interpellées par ce thème.

Les textes gagnants ont fait l'objet d'un événement à la Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, le 1^{er} avril dernier. Dix-neuf des textes gagnants ont été lus ou contés par les comédien-ne-s Pauline Lapointe, Suzanne Boisvert, Maka Kotto, Robert Toupin, par les conteurs-euses Cécile Gagnon, Jean-Marc Chatel, Renée Robitaille et par deux jeunes représentant l'âge des auteures. Ces textes feront l'objet d'une publication par la maison d'édition Planète rebelle à l'automne prochain.

Cette soirée, qui rendait hommage aux gagnant-e-s, a suscité un vif intérêt. Il n'aura fallu que deux jours pour vendre tous les billets! Cent cinquante person-

nes ont pris place dans une salle comble. Plusieurs ont malheureusement dû retourner à la maison, faute de place.

Les textes racontaient des histoires d'amour réelles ou inventées, des histoires drôles, des histoires de maladies, des histoires de vie.

Ils nous ont entraîné-e-s dans une valse d'émotions des plus diverses. Les auteur-e-s ont partagé avec le public leurs craintes, leurs désirs, leurs peines, leurs amour-e-s et leurs espoirs. Nous entendions de vive voix ce que plusieurs d'entre nous vivent en toute intimité. Cette ballade de mots

était introduite et accompagnée par une musique contemporaine créée par Janet Lumb et Charmaine Leblanc. Cet environnement musical était des plus harmonieux, parfois tendre, parfois vigoureux. Au mitan de la soirée, un monologue humoristique de Johanne Doré sur les seins et le dépistage du cancer du sein a transporté les spectateurs et spectatrices dans des fous rires extraordinaires. À la fin de la soirée, les commentaires étaient des plus stimulants: touchant,

émouvant, tendre, triste, drôle, long... Bref, personne n'est sorti indifférent.

Au-delà des textes gagnants, nous avons réalisé que tous les autres textes pou-

vaient stimuler des réflexions et des discussions lors de nos animations. Nous avons donc demandé l'autorisation aux auteur-e-s de publier leurs récits dans un «-recueil maison-». Plusieurs ont accepté. Nous proposerons cet outil à d'autres intervenantes qui travaillent en santé des femmes et dépistage du cancer du sein.

Pour vous mettre un peu l'eau à la bouche nous reproduisons à la page suivante le récit de la plus jeune participante à notre

concours. C'est un clin d'œil! Bonne lecture!

Ce sera un rendez-vous à l'automne lors du lancement de Planète rebelle.

Johanne Marcotte et Renée Ouimet
Table communautaire sur le dépistage du cancer du sein de Relais-femmes



Danaëlle, la plus jeune conteuse de la soirée

photo : la.laustiere@videotron.ca

L'Extraterrestre

Il était une fois un extraterrestre qui avait de très belles formes vertes. Un soir lorsque la lune se montra, il tomba sans connaissance et une infirmière arriva et dit-: «-vous avez de très beaux seins mais ils ont une drôle de couleur. Des seins bleus, c'est très beau mais des seins rouges, ce l'est moins.-»

Sur ces paroles, les seins de l'extraterrestre s'ouvrirent, deux cerfs-volants en sortirent puis il s'éleva.

Il ne faut jamais insulter un extraterrestre si on veut prendre le temps de regarder ses seins.

Gabrielle, 8 ans

Mais où sont les femmes?

Le 18 février dernier, la Table des groupes de femmes de Montréal tenait une journée-débat sous le thème : *Mais où sont les femmes?* à l'Écomusée du fier monde.

Les actes de cette journée fort intéressante sont disponibles à la Table, 8225, boul. Saint-Laurent, bureau 310, Montréal (Québec) H2P 2M1

téléphone-: 514-381-3288
télécopieur-: 514-381-3955
tgfm@cam.org

formulaire à reproduire et à distribuer

Assurez-vous d'être au courant des dernières nouvelles en matière de condition des femmes.
Remplissez cette fiche et inscrivez-vous sur la liste d'envoi de Relais-femmes.

Cochez une ou plusieurs des options suivantes-:

- Veuillez inscrire mes coordonnées sur votre liste d'envoi.
- Veuillez me faire parvenir l'information relative à l'adhésion à Relais-femmes.
- Veuillez noter mon changement d'adresse ou l'ajout de mon adresse électronique.

IMPORTANT-: le courrier électronique nous offre la possibilité de vous joindre à moindre coût. Portez une **attention spéciale** à l'inscription de votre courriel. Merci.

Nom et prénom

Adresse postale

Adresse électronique

Téléphone

Télécopieur



110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6
Tél.-: (514) 878-1212 • Téléc.-: (514) 878-1060 • courriel-: relais@relais-femmes.qc.ca

*Le conseil d'administration et l'équipe de Relais-femmes
vous souhaitent de
super-belles vacances!*



photo : la.lauzriere@videotron.ca